

# **Règles et procédures de candidature pour l'organisation du Sommet YouthConnekt Africa**



## Table des Matières

1. Aperçu de YouthConnekt Africa.....	3
2. Objectifs du présent document.....	3
3. Sommet YouthConnekt Africa .....	3
4. Critères d'éligibilité.....	3
5. Procédure de candidature et mécanisme d'alternance du pays hôte .....	4
6. Manifestation d'intérêt et appel à candidatures .....	4
• Phase 1 : Soumission du dossier de candidature.....	4
• Phase 2: Inspection technique sur site .....	5
7. Évaluation.....	5
8. Attribution finale .....	6
9. L'Accord avec le Pays Hôte (APH) & Échéancier de Paiement.....	7
10. Continuité & Planification de Contingence.....	7
11. Annexes:.....	7
Annexe I: Liste des pays éligibles.....	7
Annexe II: Modèle standard de dossier de candidature:.....	8
Annexe III: Modèle des spécifications techniques obligatoires du site d'accueil .	12

## **1. Aperçu de YouthConnekt Africa**

YouthConnekt Africa est une initiative continentale visant à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 en connectant les jeunes africains au service de la transformation socio-économique.

Lancée en 2012 par le Gouvernement du Rwanda, en partenariat avec le PNUD et d'autres parties prenantes, YouthConnekt est devenue un modèle unique d'autonomisation des jeunes, reconnu et soutenu par l'Union africaine. Aujourd'hui, il s'agit d'une initiative en pleine expansion, réunissant 39 pays ainsi qu'un solide réseau de partenaires régionaux engagés à valoriser le potentiel du dividende démographique de l'Afrique.

## **2. Objectifs du présent document**

Ce document est le référentiel à disposition des représentants gouvernementaux souhaitant soumettre leur candidature afin d'accueillir un événement annuel de YouthConnekt Africa. Structuré en dix sections, il détaille les procédures et exigences encadrant la candidature à l'organisation d'un Sommet ou d'un Forum Régional YouthConnekt Africa, conformément aux normes et standards du Hub YCA

## **3. Sommet YouthConnekt Africa**

Le Sommet YouthConnekt Africa est l'initiative phare de YouthConnekt Africa. Au fil des ans, il est devenu le rendez-vous incontournable de la jeunesse africaine, offrant un espace privilégié de rencontres et d'échanges à l'échelle du continent, ainsi qu'une tribune majeure pour les débats politiques et économiques liés au développement de la jeunesse en Afrique.

Rassemblant en moyenne 6 000 jeunes Africains par an, c'est au Rwanda, en 2017, que le Sommet a tenu sa première édition, prolongement d'une initiative nationale devenue modèle pour le continent. Depuis lors, il s'est imposé comme la plateforme de référence dédiée à l'autonomisation et au partage d'expériences entre jeunes africains.

Le Sommet constitue un espace de dialogue privilégié où se retrouvent décideurs publics, acteurs du secteur privé, partenaires au développement et jeunes entrepreneurs et artistes unis autour des grandes préoccupations de la jeunesse africaine. Par les échanges qu'il nourrit et les synergies qu'il catalyse, le Sommet fait émerger des initiatives concrètes et des alliances durables, portant l'ambition collective d'ériger la jeunesse africaine en véritable force de transformation du continent.

Afin de renforcer son impact à l'échelle continentale, le Hub YCA a adopté une approche régionale visant à décentraliser les efforts et à élargir les opportunités dans les différentes régions d'Afrique, à travers des forums régionaux alignés sur les structures existantes des pays membres, notamment le Sahel, le bassin du fleuve Mano et le bassin du Congo.

## **4. Critères d'éligibilité**

Tout État membre de YouthConnekt Africa (voir Annexe I) peut se porter candidat à l'accueil d'un Sommet Continental ou Forum Régional, en coordination avec le Hub YouthConnekt Africa, sous réserve du respect des procédures et exigences établies.

## 5. Procédure de candidature et mécanisme d'alternance du pays hôte

Le Hub YouthConnekt Africa lance chaque année un appel à manifestation d'intérêt à destination des États membres, selon un processus équitable, transparent et compétitif, articulé en deux phases. Ce dispositif a pour vocation de garantir l'égalité de traitement entre les candidats et de préserver un haut niveau d'exigence dans la désignation du pays hôte.

En vertu de l'accord conclu entre le Gouvernement du Rwanda, en sa qualité de pays fondateur, et le Hub YouthConnekt Africa, le Sommet YCA alterne, selon un cycle établi, entre une édition organisée au Rwanda et une édition accueillie par un pays hôte désigné.

## 6. Manifestation d'intérêt et appel à candidatures

### • Phase 1 : Soumission du dossier de candidature

Les États membres souhaitant se porter candidats sont invités à soumettre un dossier de candidature en bonne et due forme en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt. Cet appel est lancé en juin de l'année précédant le Sommet (N-1) et reste ouvert pendant deux mois.

Tout dossier doit être conforme au modèle officiel de candidature YCA (voir Annexe II). Pour être déclaré recevable, il doit obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- **Note d'introduction** : Une brève déclaration exposant les motivations du pays candidat à accueillir le Sommet ainsi que la cohérence de la candidature avec les priorités nationales en matière de jeunesse.
- **Proposition programmatique** : Une présentation de la vision programmatique envisagée pour le Sommet, précisant les axes thématiques retenus et les objectifs spécifiques poursuivis.
- **Proposition opérationnelle** : Un exposé de la feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre du Sommet, comprenant des propositions de sites d'accueil, les dispositifs logistiques envisagés, ainsi qu'un cadre budgétaire indicatif détaillant les principales catégories de dépenses (lieu, transport, sécurité et protocole, restauration, etc.).
- **Structure préliminaire du Comité National d'Organisation (CNO)** : Un organigramme préliminaire désignant les potentielles structures et organismes en charge de la mise en œuvre opérationnelle de l'évènement ( cf: logistique, sécurité, mobilisation internationale et nationale des jeunes).
- **Mesures de facilitation des visas et de l'entrée sur le territoire** : Un engagement formel à promouvoir la mobilité panafricaine et à faciliter la participation au Sommet, notamment par la mise en place de mesures d'allègement des formalités d'entrée (telles que le « Visa Sommet » ou le « Visa à l'arrivée ») au bénéfice des ressortissants des États membres de l'Union Africaine.

### Annexes obligatoires

- **Lettre d'intention budgétaire** : Document officiel signé par le Gouvernement, par lequel celui-ci s'engage fermement à mobiliser et à prioriser, dans le budget national au titre de l'année du Sommet, les ressources opérationnelles nécessaires à son

organisation, notamment les frais afférents au site d'accueil et à la production, au transport local, à la restauration sur site et aux services de traduction.

- **Lettre d'engagement relative aux frais du Hub YCA:** Document officiel que chaque pays candidat est tenu de joindre à son dossier de candidature, par lequel il s'engage formellement à s'acquitter des frais fixes non remboursables dus au Hub YCA en cas de désignation comme pays hôte. Ces frais, équivalents à 5 % du budget total, couvrent la supervision du Secrétariat, l'assistance technique fournie par le Hub YCA une fois le pays hôte sélectionné, ainsi que les activités liées à la visibilité internationale, au branding et au positionnement de l'initiative. Ces frais sont inclus dans l'Accord de Pays Hôte.
- **Garantie sécuritaire de haut niveau :** Engagement formel des autorités compétentes, attestant que des conditions de sécurité optimales seront assurées pour l'ensemble des participants et des personnalités invitées tout au long du Sommet.
- **Spécifications techniques du site (STS) :** Fiches techniques standardisées YCA (voir Annexe III) dûment renseignées par le pays candidat, décrivant avec précision les caractéristiques du lieu proposé — notamment la salle plénière principale et les salles dédiées aux sessions parallèles.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'une ou plusieurs de ces annexes obligatoires sera automatiquement déclaré irrecevable. Lorsqu'un État membre se trouve dans l'impossibilité de fournir un document requis dans les délais impartis, il est tenu d'en informer sans délai le Hub YCA, lequel se réserve le droit d'accorder un délai supplémentaire ou de rejeter le dossier de candidature.

- **Phase 2: Inspection technique sur site**

Les deux candidatures les mieux classées à l'issue de la présélection administrative sont admises à l'étape suivante et soumises à une visite technique obligatoire sur site, conduite par le Hub YCA.

Cette visite a pour objet d'obtenir une meilleure appréciation de l'état de préparation des infrastructures d'accueil et de sécurité, ainsi que la composition et les capacités du Comité National d'Organisation (CNO).

Dans un souci d'équité entre les pays candidats, l'ensemble des frais occasionnés par l'inspection technique sur site durant la phase de candidature est pris en charge par le Hub YCA.

Au terme de chaque visite, le Hub YCA établit un Rapport de Visite Technique, exposant les points forts, les opportunités et les risques potentiels identifiés, évalués à l'aune des critères de notation du YCA. Ce rapport est transmis aux Co-Présidents du YCA pour examen et orientations.

## 7. Évaluation

Le Hub YCA est le principal évaluateur technique. Les candidatures sont soumises à l'examen du Hub YCA sur la base d'une grille de notation pondérée. Afin de promouvoir

l'engagement au niveau national, une part spécifique de la notation est réservée à l'évaluation du bilan du Chapitre National du pays candidat.

### **La Grille de Notation**

1. **Infrastructures & Logistique (30 %)** : Adéquation des infrastructures d'accueil aux exigences du Sommet, qualité des équipements et niveau de connectivité numérique.
2. **Engagement Financier & Contribution (25 %)** : Intentions budgétaires et engagement au regard des frais du Hub YCA.
3. **Sécurité & Stabilité (20 %)** : Appréciation du climat sécuritaire et évaluation des dispositifs de sûreté en vigueur.
4. **Performance du Chapitre national (15 %)** : Une note symbolique mais significative, récompensant les pays dotés de chapitres YouthConnekt nationaux actifs, constants et à fort impact.
5. **Alignement Stratégique & Capacité Exécutive (10 %)** : Cohérence et pertinence de la vision programmatique proposée au regard de l'agenda continental, et capacité technique avérée du Comité National d'Organisation (CNO) à conduire l'organisation du Sommet.

En cas d'égalité parfaite entre deux candidats, le Hub YCA se réserve le droit d'organiser des entretiens virtuels avec les candidats concernés, aux fins de déterminer la sélection finale.

### **8. Attribution finale**

À l'issue de cet examen, le Hub YCA présente ses conclusions dans un Rapport d'Évaluation Technique, classant les candidatures recevables sur la seule base de critères susmentionnés. Ce rapport comprend une Recommandation formelle d'Accueil (désignant soit le candidat classé en première position, soit une liste prioritaire d'un maximum de deux pays), fondée sur l'évaluation de l'État répondant le mieux aux exigences opérationnelles établies.

Le Hub YCA soumet ensuite le Rapport d'Évaluation Technique aux Coprésidents de YouthConnektAfrica. Les Coprésidents détiennent l'autorité exécutive finale pour examiner les mérites techniques des candidatures, évaluer leur alignement politique et stratégique, et prendre la décision finale de sélection. Bien que la recommandation technique du Hub constitue la principale référence, les Coprésidents conservent le pouvoir discrétionnaire exécutif d'accepter, de modifier ou de réorienter cette recommandation au regard de considérations stratégiques d'ensemble.

La décision finale des Coprésidents est ensuite présentée au Comité de Pilotage de YouthConnektAfrica selon un mécanisme de non-objection : à compter de la réception de cette décision, le Comité de Pilotage dispose d'une période d'examen de dix (10) jours ouvrables. En l'absence d'une objection formelle et écrite, soutenue par une majorité des deux tiers des membres du Comité de Pilotage et fondée strictement sur une violation présumée des critères techniques établis, la décision est réputée automatiquement et officiellement approuvée à l'expiration du dixième jour.

À l'issue de la période d'examen du Comité de Pilotage, la sélection est considérée comme définitive. Le Secrétariat du YCA est alors autorisé à procéder à l'annonce publique et à

engager immédiatement les négociations formelles relatives à l'Accord de Pays Hôte avec l'État sélectionné.

Tous les candidats seront officiellement informés de l'issue du processus, dans un souci de transparence institutionnelle.

## **9. L'Accord avec le Pays Hôte (APH) & Échéancier de Paiement**

À l'issue du processus de sélection, le pays hôte désigné et le Hub YCA signeront un Accord avec le Pays Hôte (APH), définissant le cadre opérationnel, financier, juridique et technique régissant la préparation et l'organisation du Sommet. Cet accord englobera les obligations du pays hôte, les dispositions relatives à la propriété intellectuelle, ainsi que les privilèges et immunités du Secrétariat.

Dès la signature de l'APH, le pays hôte s'acquittera du premier versement des Frais d'Hébergement Fixes, correspondant à cinquante pourcent (50 %) du montant total. Le solde restant, soit cinquante pourcent (50 %), sera dû au plus tard six (6) mois avant la tenue du Sommet (N-6).

## **10. Continuité & Planification de Contingence**

Afin de préserver l'intégrité de la marque YouthConnekt Africa (YCA) et de garantir la tenue du Sommet, y compris en cas de perturbations internes :

- **Revue Trimestrielle de Préparation (RTP) :** Le Hub YCA assure un suivi du niveau de préparation à travers des revues trimestrielles. Si des risques significatifs sont identifiés à six mois de l'échéance (N-6), un « Plan d'Action Correctif » sera enclenché.
- **Mécanisme de Contingence :** En cas de Force Majeure irrémédiable ou de crise nationale rendant impossible la tenue du Sommet, le Hub YCA se réserve le droit d'activer une Feuille de Route de Contingence. Celui-ci peut inclure, selon les circonstances, la relocalisation du Sommet vers un site de repli ou son organisation sous un format hybride ou virtuel, garantissant ainsi la continuité de l'événement.
- **Responsabilité en cas de Retrait Volontaire:** Tout pays hôte se retirant du processus pour des motifs autres qu'un cas de force majeure dûment établi demeure responsable des coûts non recouvrables engagés par le Hub YCA et ses partenaires. Ce retrait pourra également entraîner une suspension temporaire de la participation aux cycles de candidature ultérieurs, conformément aux dispositions de gouvernance applicables.

*Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Responsable des Programmes du Hub YouthConnekt Africa, Patient Ndizeye ([patient.ndizeye@youthconnektafrica.org](mailto:patient.ndizeye@youthconnektafrica.org)), ou la Chargée des Opérations des Sommets, Myriam Sangaré ([summit@youthconnektafrica.org](mailto:summit@youthconnektafrica.org)).*

## **11. Annexes:**

### **Annexe I: Liste des pays éligibles**

1. Angola
2. Bénin
3. Botswana
4. Burkina Faso
5. Cameroun
6. Cap-Vert
7. Comores
8. Éthiopie
9. Eswatini
10. Gabon
11. Gambie
12. Ghana
13. Guinée
14. Guinée-Bissau
15. Kenya
16. Lesotho
17. Libéria
18. Libye
19. Madagascar
20. Malawi
21. Mali
22. Mauritanie
23. Namibie
24. Niger
25. Nigéria
26. Ouganda
27. République centrafricaine
28. République démocratique du Congo  
( RDC)
29. République du Congo ( Congo-  
Brazzaville)
30. Rwanda
31. São Tomé-et-Príncipe
32. Sénégal
33. Sierra Leone
34. Soudan du Sud
35. Tanzanie
36. Tchad
37. Togo
38. Zambie
39. Zimbabwe

**Annexe II: Modèle standard de dossier de candidature**

**RÉPUBLIQUE DE [NOM DU PAYS]  
MINISTÈRE EN CHARGE DE [SECTEUR]**

**SOMMET YOUTHCONNEKT AFRICA  
DOSSIER DE CANDIDATURE  
PAYS CANDIDAT  
DATE DE SOUMISSION**

**I. INTRODUCTION**

*Présenter de manière concise l'engagement du pays en faveur de l'autonomisation des jeunes ainsi que son implication dans l'initiative YouthConnekt Africa. Mettre en exergue l'alignement avec les priorités nationales de développement et les cadres stratégiques continentaux pertinents.*

## **II. OBJECTIFS**

*Présenter les objectifs stratégiques liés à l'accueil du Sommet YouthConnekt Africa.*

## **III. VISION PROGRAMMATIQUE ET PRIORITÉS THÉMATIQUES**

*Décrire la vision globale du Sommet, notamment :*

- *Les priorités thématiques alignées sur le cadre YouthConnekt Africa ;*
- *La durée envisagée du Sommet ainsi que les dates indicatives ;*
- *Les activités préparatoires au Sommet, le cas échéant.*

## **IV. CADRE OPÉRATIONNEL**

### **i. SITE ET LOGISTIQUE**

*Présenter une vue d'ensemble des sites de premier rang du pays, en précisant les infrastructures et dispositifs opérationnels disponibles, notamment la capacité des salles de conférence, la connectivité, les dispositifs de sécurité et de protocole, les capacités de transport et d'hébergement, ainsi que les systèmes sanitaires et de gestion des situations d'urgence.*

### **ii. CADRE BUDGÉTAIRE INDICATIF**

*Présenter une estimation budgétaire couvrant les principales catégories de dépenses suivantes :*

- **Site de l'événement et production** : *location du lieu de conférence, équipements et services audiovisuels, ainsi que le branding global de l'ensemble des salles de conférence, conformément aux standards établis.*
- **Logistique et transport** : *mise à disposition de transports locaux pour les délégués du Sommet YCA, incluant les transferts aéroport-hôtel ainsi que les déplacements quotidiens entre les hôtels et le lieu de la conférence, avec des modalités adaptées aux différentes catégories de participants.*
- **Restauration** : *conformément à la pratique du YCA, des repas seront assurés sur site, avec une catégorisation des invités en fonction des dispositions protocolaires en vigueur.*
- **Sécurité et protocole** : *les délégués du YCA bénéficieront d'un accompagnement tout au long de leur participation à la conférence, depuis leur arrivée à l'aéroport jusqu'à leur départ, à travers des dispositions protocolaires appropriées. Les Chefs d'État, Chefs de Gouvernement, Ministres et Chefs de délégation bénéficieront d'un accompagnement protocolaire approprié conformément aux standards établis, afin de garantir une coordination fluide et la pleine participation à l'ensemble des activités officielles.*

- **Hébergement** : bien que l'hébergement soit en principe à la charge des délégués, le pays hôte peut, à sa discrétion, prendre en charge certains coûts pour des invités sélectionnés.
- **Communication et visibilité** : L'impact des événements YCA réside principalement dans leur capacité à atteindre les jeunes au-delà du cadre de la conférence. La stratégie de communication devra s'appuyer sur des formats engageants, permettant de mobiliser les jeunes du pays hôte et un large public continental, avec l'implication active des partenaires et des gouvernements.

### iii. COMITÉ NATIONAL D'ORGANISATION

*Décrire le Comité national en charge de la coordination de la préparation et de la mise en œuvre du Sommet, notamment sa composition préliminaire, ainsi que ses principales responsabilités.*

### iv. MESURES DE FACILITATION DES VISAS ET D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE

*Renseigner les mesures prévues afin de faciliter la participation internationale et la mobilisation des jeunes à l'échelle continentale, notamment les dispositifs de facilitation des visas (visas « Sommet » et/ou visas à l'arrivée pour les États membres de l'Union africaine).*

### V. CONCLUSION

*Formuler une brève déclaration finale réaffirmant l'engagement du pays ainsi que sa disponibilité et sa pleine préparation à accueillir le Sommet YouthConnekt Africa.*

### VI. ANNEXES OBLIGATOIRES

*Joindre les documents justificatifs obligatoires suivants :*

- **Lettre d'engagement budgétaire** du Gouvernement (par exemple du Ministère des Finances), confirmant l'allocation et la priorisation des fonds nécessaires à l'organisation du Sommet dans le budget national de l'année concernée ;
- **Lettre de garantie sécuritaire de haut niveau** émanant des autorités nationales compétentes (par exemple le Ministère des Affaires étrangères et/ou le Ministère de l'Intérieur) ;
- **Lettre d'engagement relative aux frais du Hub YCA**, confirmant l'engagement du pays à assumer les frais liés au Hub en cas de désignation comme pays hôte ;
- **Fiches techniques obligatoires relatives aux spécifications des sites** (Annexe III) ;
- Toute autre information ou documentation complémentaire jugée pertinente.

### VII. NOTE SUR L'ADMISSIBILITÉ

*Les dossiers incomplets ou ne comportant pas l'ensemble des annexes obligatoires seront considérés comme non recevables. Le Hub YCA se réserve le droit de solliciter des clarifications ou d'accorder, le cas échéant, des délais supplémentaires limités.*

### **Annexe III: Modèle des spécifications techniques obligatoires du site d'accueil**

*Veillez cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder au modèle : [YCA TVS Checklist Template-\(ENG\)\(FR\)](#)*